



GROUPEMENT EQUESTRE DE LA PROVINCE DE LIEGE asbl.

Groupe Est de la Ligue Equestre Wallonie-Bruxelles
N° Entreprise : 473841139

GEPL - TROPHEES des Manèges 2024

A. GENERALITES

Le Trophée des Manèges est un challenge annuel ayant pour objectif de qualifier des cavaliers débutants pour des épreuves organisées dans le cadre d'une finale de fin de saison organisée par le GEPL.

1. **Participation** La participation aux Trophées des Manèges est ouverte :
(! les critères ci-dessous sont cumulatifs !)

1.1. **A tous les cercles GEPL ou ORV**

a) Ayant un minimum de 10 licences LEWB 2024 (L01, R et F comprises).

1.2. **A tout cavalier**

a) Ayant pris sa licence LEWB 2024 dans un cercle GEPL ou ORV

(répondant aux critères repris ci-dessus) et de choix GEPL ou ORV.

b) Montant des montures immatriculées ou enregistrées.

c) Un cavalier ne peut être qualifié qu'une seule fois, et sur la hauteur supérieure (s'il a participé dans plusieurs hauteurs différentes lors de la saison en cours).

2. **Organisation**

2.1. **Epreuves qualificatives**

- Le GEPL qualifie les cavaliers GEPL sur base des challenges de CSO de chaque hauteur.
- L'ORV qualifie les représentants ORV selon ses propres critères.

NB : Les cavaliers de licence GEPL ne peuvent être qualifiés que par le GEPL.

Les cavaliers de licence ORV ne peuvent être qualifiés que par l'ORV.

Quelle que soit la filière de sélection, toute paire ne pourra avoir participé à des épreuves de + de 10 cm que la hauteur sur laquelle elle est sélectionnée.

2.2. **Finales**

6 épreuves (finales) sont organisées sur les hauteurs 40, 50, 60, 70, 80 et 90cm.

3. **Inscriptions**

3.1. Le secrétariat du GEPL établit les listes de départ sur base des divers classements et sélections fournis par les commissions sportives du GEPL et l'ORV.

3.2. L'ordre de départ de la finale de chaque catégorie est établi dans l'ordre inverse de leurs classements respectifs, et par tirage au sort à égalité de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} places.

3.3. La participation aux finales est offerte aux cavaliers.

4. **Classement final et prix**

4.1. Le classement de l'épreuve détermine le classement général final.

4.2. Aucun prix en espèce n'est distribué dans les finales.

Des prix en nature sont offerts par le sponsor et/ou le GEPL aux cavaliers classés.



B. COMMENT SE QUALIFIER pour les FINALES ?

1. Epreuve 40 cm - 01 (15 partants max)
 - les 15 meilleurs cavaliers du challenge Interclubs 40 cm
2. Epreuve 50 cm - 01 (25 partants max)
 - les 15 meilleurs cavaliers du challenge Régional 50 cm
 - les 10 meilleurs cavaliers du challenge Interclubs 50 cm
3. Epreuve 60 cm - 01 ou 02 (25 partants max)
 - les 15 meilleurs cavaliers du challenge Régional 60 cm
 - les 10 meilleurs cavaliers du challenge Interclubs 60 cm
4. Epreuve 70 cm - 02 (30 partants max)
 - les 15 meilleurs cavaliers du challenge 70 cm C Régional
 - les 5 meilleurs cavaliers du challenge 70 cm P Régional
 - les 10 meilleurs cavaliers du challenge Interclubs 70 cm
5. Epreuve 80 cm Chevaux - 02 ou 03 (60 partants max)
 - les 15 meilleurs cavaliers du challenge 80 cm C3 C
 - les 10 meilleurs cavaliers du challenge 80 cm C3 P
 - les 15 meilleurs cavaliers du challenge 80 cm C Régional
 - les 5 meilleurs cavaliers du challenge 80 cm P Régional
 - les 10 meilleurs cavaliers du challenge Interclubs 80 cm
 - les 5 représentants ORV sélectionnés
6. Epreuve 90 cm - 03 ou 08 (45 partants max)
 - les 30 meilleurs cavaliers GEPL du challenge 90 cm C3
 - les 10 meilleurs cavaliers du challenge Interclubs 90cm
 - les 5 représentants ORV sélectionnés

FINALES : 200 passages max. pour 6 épreuves